

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024 CDF NATIONAL 125-250-450



MOTO-CLUB: CHAULIEU MOTO CLUB
E-MAIL: emilpaul@free.fr
TÉLÉPHONE: 07 69 27 65 23
ORGANISATEUR TECHNIQUE: Emile Paul (018835)

N° D'ÉPREUVE FFM: 63
DATE: 28 avril 2024
LIEU: Chaulieu (la Bigotière)50150

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Hubert Fleury	Licence : 078235
Délégué FFM	Voir article 3 ci-dessous	Licence :
Membre du Jury	Lemonnier Philippe	Licence : 015375
Membre du Jury	Cacheleux Jérôme	Licence : 053497
Commissaire technique responsable	Helye Bertrand	Licence : 151571
Responsable du chronométrage	FFM	Licence :

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

Seules la (les) catégorie(s) dont la case est cochée est (sont) prévue(s) sur l'épreuve.



DÉLÉGUÉ FFM	Marc GUEDON - Lic 029982	Patrick MALRIC - Lic 016304	Leslie QUINCE-LEGER - Lic 215118
AGE DES PILOTES	18 ANS (dans l'année)	13 ANS (en 125) / 15 ANS (en 250)	15 ANS
LICENCES	PILOTES TITULAIRES D'UNE LICENCE DÉLIVRÉE PAR LA FFM : INTER / LUE / NJ / NCO		
CYLINDRÉES	125 CC 2T	CLASSE 2 ET 250 CC 2T	CLASSES 3 ET 4
PLAQUES ET NUMÉROS	125	CLASSE 2 250 250 CC 2T 250	450

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Docteur Mulot Lionel**

Nombre de secouristes **14**

Hôpital le plus proche **VIRE**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) **15 mn**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **La Bigotière**

Adresse **Chaulieu 50150**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1850m**

Largeur minimum de la piste **6m**

Largeur de la grille **35m**

Longueur de la ligne droite de départ **85m**

Nombre d'OCP* **22**

**Officiels Commissaires de Piste*

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **45**

En manche : **45**



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 22 /01/2024 MC CHaulieu

VISA DE LA LIGUE

DATE: 26 janvier 2024



LIGUE NORMANDIE

VISA DE LA FFM

DATE: 31/01/2024

NUMÉRO: 24/0097



MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



MOTO-CLUB : CHAULIEU MOTO CLUB

E-MAIL : emilpaul@free.fr

TÉLÉPHONE : 07 69 27 65 23

ORGANISATEUR TECHNIQUE : EMILE PAUL (Off: 018835)

N° D'ÉPREUVE FFM : 63

DATE : 28 avril 2024

LIEU : Chaulieu (la Bigotière)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Hubert Fleury	Licence : 078235
Président du Jury ou Arbitre*	Quincé Leger Leslie	Licence : 215118
Membre du Jury	Lemonnier Philippe	Licence : 015375
Membre du Jury	Cacheleux Jérôme	Licence : 053497
Commissaire technique responsable	Helye Bertrand	Licence : 151571
Responsable du chronométrage	Narvor ? voir FFM	Licence :

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
TROPHEE MX VETERANS	38ans		125/CLASSE2 et 3	45€
NATIONAL LAINEY	13ans		125/CLASSE2 et 3	45€
NATIONAL	13ans		125/ CLASSE 2 et 3	45€

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **docteur Lionel Mulot**

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche **VIRE**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) **15 mn**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **la Bigotière**

Adresse **Chaulieu 50150**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1850m**

Largeur minimum de la piste **6m**

Largeur de la grille **35 m**

Longueur de la ligne droite de départ **85m**

Nombre d'OCP* **22**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **45**

En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 22/01/24 MC Chaulieu

VISA DE LA LIGUE

DATE: 26 janvier 2024



LIGUE NORMANDIE

VISA DE LA FFM

DATE: 31/01/2024

NUMÉRO: 24/0097



HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date ——— 27 avril 2024

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
15h	20h	Contrôles administratifs <input type="checkbox"/>	FRANCE 450	
15H	20H	Contrôles techniques <input type="checkbox"/>		
17H	20H	Contrôles administratifs <input type="checkbox"/>	NATIONAUX	
		Contrôles techniques <input type="checkbox"/>		

N° d'épreuve FFM _____ **63**
Moto-Club _____ **CHAULIEU MOTO CLUB**
Date _____ **28 avril 2024**
Lieu _____ **la Bigotère 50150 chaulieu**

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date _____ **28 avril 2024**

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
7H	8H	Contrôles administratifs	France+Nationaux	
7H	8h	Contrôles techniques	France + Nationaux	
8H		brifing commissaires		
8H15		Briefing pilotes	Frances 450	
8H30	8H50	Essai Chronométrés	NATIONAL LAINEY	10+10MN
8H55	9H15	Essais Libres	FRANCE 450	20MN
9H25	9H45	Essais Libres	TROPHEE VETERANS	15MN
9H45		Pause		
10H10	10H30	Essai Chronométrès	NATIONAL	10+10mn
10H35	10H40	Test de départs	FRANCE 450	
10H45	11H10	Essai chronométrés	FRANCE 450	20MN
11H10	11H30	Manche I	NATIONAL LAINEY	15MN+1TR
11H35	11H55	Manche I	TROPHEE VETERANS	15MN+1TR
11H55	12H15	Manche I	NATIONAL	15MN+1TR
12H15	14H	Repas		
14H05	14H15	Tour de reconnaissance	FRANCE 450	H-10
14H15	14H45	Manche I	FRANCE 450	25MN+1TR
14H50	15H10	Manche 2	NATIONAL LAINEY	15MN+1TR
15H15	15H35	Manche 2	TROPHEE VETERANS	15MN+1TR
15H35	15H55	Manche 2	NATIONAL	15MN+1TR
15H55	16H15	Entracte		
16H15	16H25	Tour de reconnaissance	FRANCE 450	H -10
16H25	16H55	Finale	FRANCE 450	25MN+1TR
16H55	17H15	Finale	NATIONAL LAINEY	15MN+1TR
17H15	17H35	Remise des Prix	FRANCE 450	20MN
17H35	18H	Finale	TROPHEE VETERANS	15MN+1TR
18H05	18H25	Finale	NATIONAL	15MN+1TR
18H45		Remise des Prix	National/Veteran/ LaineY	
20h		Fin		